

- > Le secrétariat : 01 30 86 38 00
- > Le cadre de l'unité : 01 30 86 38 51
- > L'assistante sociale : 01 30 86 38 00
- > Le cadre supérieur de santé : 01 30 86 55 81
- > Le cadre supérieur socio-éducatif : 01 30 86 38 27
- > La direction pédagogique : 01 30 86 38 54
- > Fax : 01 30 86 38 13

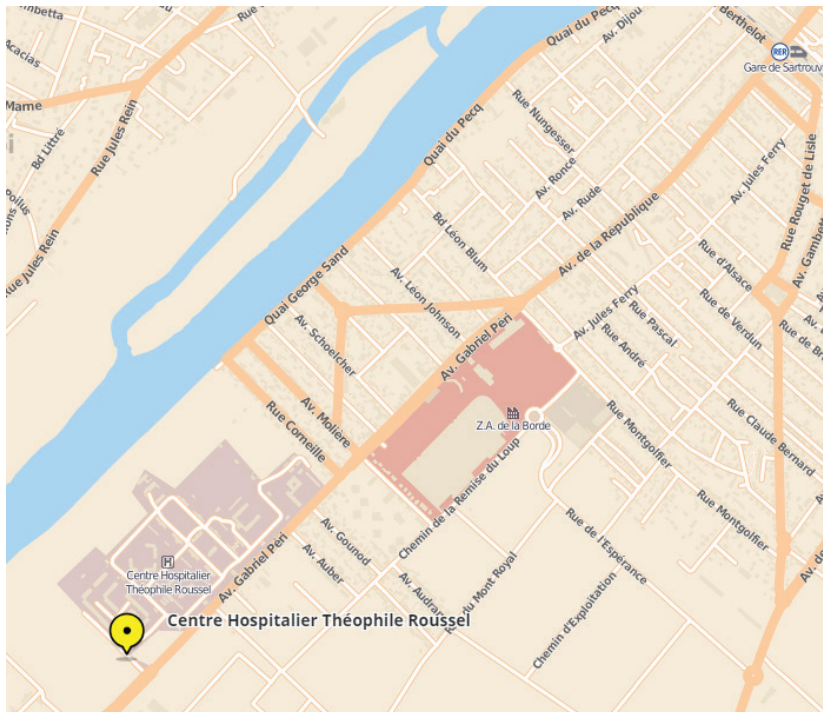
Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01 30 86 38 38 - [www.th-roussel.fr](http://www.th-roussel.fr)



## PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

SECTEUR 92104

### PLAN d'accès



**Ligne RER A** : gare de Sartrouville ou gare du Vésinet-Le Pecq  
**Lignes de bus n° B et G** : arrêt « Théophile Roussel » (av. Gabriel Péri)

CHTR - Service Communication - Octobre 2019

## UNITÉ D'ACCUEIL ET DE SOINS INTENSIFS

HOSPITALISATION ADOLESCENTS 12-17 ANS



**au CH Théophile Roussel**  
1 rue Philippe Mithouard  
78360 MONTESSON  
Tél : 01 30 86 38 00/80 - Fax : 01 30 86 38 13  
[www.th-roussel.fr](http://www.th-roussel.fr)

**Unité intersectorielle** dédiée aux jeunes des **4 secteurs de psychiatrie infanto-juvéniles relevant du Centre Hospitalier Théophile Roussel.**

**Les communes :** Aigremont, Bougival, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, L'Étang-La-Ville, Fourqueux, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Mesnil-le-Roi, Montesson, Le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Reuil-Malmaison, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray.

## L'UNITÉ et l'offre de soins

L'unité accueille des **jeunes de 11 à moins de 18 ans**, dont les troubles nécessitent un **accompagnement intensif et des soins contenant**. L'unité peut accueillir des jeunes sous contrainte, OPP ou SDRE mais l'accord du jeune et de sa famille est toujours recherché.

Les indications comportent :

- > **Troubles aigus** d'expression anxieuse, thymique, ou psychotique
- > **Troubles des conduites** résultant de la perturbation pathologique du processus d'adolescence : tentative de suicide, automutilations, prises de risque, conduites de retrait ou de claustration, phobies scolaires
- > **Troubles critiques des interactions** sociales et familiales en lien avec un processus psychique pathologique
- > **Entretiens médico-infirmiers** individuels et familiaux
- > **Travail de coordination** partenariale avec les intervenants pédagogiques et sociaux
- > **Évaluation** psychologique et psychométrique
- > **Bilan somatique** auprès du pédiatre
- > **Évaluation psychopédagogique** à l'Unité d'Enseignement du Centre Hospitalier Théophile Roussel et aide à la reprise de la scolarité en milieu ouvert
- > **Prise en charge thérapeutique** : soins institutionnels, traitements médicamenteux et ateliers thérapeutiques à médiation
- > **Préparation d'un projet de soins ambulatoire** auprès des équipes adressantes, des équipes ambulatoires et institutionnelles assurant les soins à moyen terme
- > **Engagement des thérapies** individuelles et familiales

## L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

Elle organise les conditions de l'évaluation médicale, psychologique, individuelle et familiale des troubles évolutifs. Elle assure la médiation des relations du patient en souffrance au sein d'un groupe, avec son milieu et son entourage. Elle recueille, si possible, l'accord du sujet et de son entourage pour l'engagement des soins

Les familles et les patients domiciliés sur les communes référées aux quatre secteurs rattachés au CH Théophile Roussel **sont accueillis en priorité**. Toutefois, et en fonction de la disponibilité en lits, l'unité peut accueillir des patients d'autres secteurs d'Ile-de-France.

### ADMISSION

Elle ne peut avoir lieu qu'**après validation par un médecin de l'UASI**. Elle se discute au préalable en accord avec le médecin adresseur, depuis un service d'urgence, de pédiatrie ou de toute consultation médicale ou médico-psychologique. Un **entretien de pré-admission** est toujours proposé.

### LE SÉJOUR ET LA SORTIE

La durée moyenne de **séjour est de 3 semaines**, et selon nécessité, s'établit entre 24 h et 2 mois dans la plupart des cas. La **durée du séjour** résulte de la modulation et de la coordination des soins hospitaliers et ambulatoires nécessités par l'évolution de la situation clinique du patient et de sa famille. Le relais pris par les structures ambulatoires de suite et les structures institutionnelles post-aigu, soins-études, ou d'orientation doit être organisé dans les meilleures conditions de fiabilité et de délai.

Pour tous les patients, **l'équipe de soins adressante reste référente du projet et de la continuité des liens** avec le patient, elle assure l'organisation du versant ambulatoire de la prise en charge (consultations, thérapies, rééducations, orientations).

**L'hôpital est une structure de soins**, ce qui implique pour tous le **respect mutuel des personnes, des origines, des cultures et des usages**, mais aussi des lieux et des personnes contribuant au fonctionnement de l'unité de soins.

**Le maintien et la restauration des liens du sujet avec son entourage sont favorisés au mieux** de ce que permet l'évolution du patient, de sa situation clinique individuelle et familiale.

Visites médiatisées et permissions sont organisées en accord avec les médecins, les soignants et les familles.

**Les familles et les proches sont régulièrement accueillis au sein du dispositif, et au moins une fois par semaine en rendez-vous.**

